

Vous démarrez dans la vie active?



Des aides et services pour les salariés de -30 ans (en alternance, 1er job, CDD...)



UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale, une garantie 100 % gratuite.

Faites le test et votre demande sur visale.fr



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations** adaptées à votre situation : résidences temporaires, colocation, etc.

Connectez-vous sur actionlogement.fr
rubrique 'Démarrer dans la vie active'



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose un prêt sans frais ni intérêt, l'AVANCE LOCA-PASS®, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

→ Faites le test et votre demande sur locapass.actionlogement.fr



UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

Si vous êtes alternant(e), Action Logement prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise avec l'AIDE MOBILI-JEUNE®.

→ Faites le test et votre demande sur mobilijeune.actionlogement.fr



Découvrez en quelques clics toutes les aides qui vont vous simplifier la vie !

Connectez-vous sur

alternant.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS* et AIDE MOBILI-JEUNE* sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

